

**DECLARATION
DE L'ENVOYE SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES,
S.E. LE PRESIDENT OLUSEGUN OBASANJO, ET SON CO-MEDIATEUR, S.E.
LE PRESIDENT BENJAMIN MKAPA**

Le Dialogue entre les délégations du Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), ouvert à Nairobi le 8 décembre, sous la médiation de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, le Président Obasanjo, et de son Co-facilitateur nommé par l'Union Africaine et la Conférence Internationale de Grands Lacs, le Président Mkapa, continue d'être encourageant.

Après l'ouverture des travaux, le Dialogue a délibéré sur trois documents de procédure qui guideront les discussions de fond à venir. Deux d'entre ces documents ont été adoptés hier, alors qu'un troisième document a été retiré. Il sera resoumis à un moment approprié.

Le retrait de ce document n'entrave en rien la continuation du Dialogue. Il reflète les principes guidant les Médiateurs pendant la négociation. Le CNDP a insisté que ce document devrait inclure leur demande de participation directe au Dialogue en tant que Facilitateurs, des Présidents de l'Assemblée Nationale et du Senat et de représentants de la Majorité Présidentielle et l'opposition Parlementaire. Pour le Gouvernement, les Médiateurs devraient pouvoir faire appel, à leur initiative, à une assistance extérieure, y compris des membres des institutions législatives, et ceci après consultation avec les parties. Ces deux positions sont restées irréconciliables. Le document a donc été retiré de façon temporaire. Il sera resoumis par la suite, sans entraver la poursuite du Dialogue.

Un projet d'accord sur la Cessation des hostilités, qui viendrait renforcer les déclarations unilatérales de cessez-le-feu existantes de chacune des parties, a été présenté aux deux parties, afin qu'elles puissent l'examiner, dans le souhait qu'elle serait signé aujourd'hui, le 20 décembre 2008.

Faute d'examiner le document de Cessation des hostilités, le CNDP a produit des allégations selon lesquelles des positions territoriales desquelles leur combattants s'étaient volontairement retirés, suite à leur déclaration unilatérale de cessez-le-feu du 6 décembre 2008, auraient maintenant été occupées par les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC). Les Médiateurs ont vérifiés ces allégations à travers trois sources indépendantes. Ces sources ont confirmé aux Médiateurs que les allégations étaient sans fondement.

Par ailleurs, le CNDP a refusé de signer une déclaration conjointe de Cessation des hostilités avec le Gouvernement de la RDC. Ce faisant, le CNDP a décliné de réaffirmer sa propre déclaration de cessez-le-feu. Les représentants du Gouvernement de la RDC ont signé leur propre réaffirmation, sous le témoignage des co-médiateurs. Des copies du projet de Cessation des hostilités et de la réaffirmation du cessez-le-feu sont jointes à cette déclaration.

Les représentants du Gouvernement de la RDC et du CNDP ont réaffirmés leur volonté de continuer le Dialogue. Les parties au Dialogue se sont convenues de reprendre le Dialogue le mercredi 7 janvier 2009.

Nairobi 20 décembre 2008

PROROGATION DE LA CESSATION DES HOSTILITES

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo:

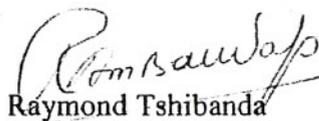
A la suite du processus de Dialogue engagé à Nairobi le 8 décembre 2008, entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Congrès National pour la Défense du Peuple, sous la médiation conjointe de l'Envoyé spécial du Secrétaire-général des Nations Unies, le Président Obasanjo et de son Co-facilitateur nommé par l'Union Africaine et la Conférence des Grands Lacs, le Président Mkapa ;

Afin de promouvoir un environnement favorable à la poursuite du dialogue et de créer un climat de confiance entre les deux parties ;

Rappelant le Communiqué Conjoint des Chefs d'Etats de la Région des Grands Lacs sur la situation en RDC rendu public le 7 Novembre 2008 à Nairobi et y faisant suite ;

Préoccupé par l'urgence de créer les voies et couloirs d'accès humanitaires sans entraves, afin de permettre aux agences dont c'est le droit et le devoir, d'apporter l'assistance nécessaire aux populations affectées par le conflit ;

Par la présente, et sans réserve, réaffirme les termes de sa déclaration de cessation des hostilités, datée du 18 novembre 2008.



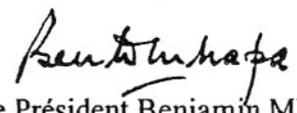
Raymond Tshibanda

Ministre de la Coopération Régionale et Internationale
et Chef de la Délégation du Gouvernement de la RDC
20 décembre 2008

pour la co-médiation



S.E. le Président Olesegun Obasanjo
20 décembre 2008



S.E. le Président Benjamin Mkapa
20 décembre 2008

PROROGATION DE LA CESSATION DES HOSTILITES

Le Congres National pour la Défense du Peuple (CNDP) :

A la suite du processus de Dialogue engagé à Nairobi le 8 décembre 2008, entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Congres National pour la Défense du Peuple, sous la médiation conjointe de l'Envoyé spécial du Secrétaire-général des Nations Unies, le Président Obasanjo et de son Co-facilitateur nommé par l'Union Africaine et la Conférence des Grands Lacs, le Président Mkapa ;

Afin de promouvoir un environnement favorable à la poursuite du dialogue et de créer un climat de confiance entre les deux parties ;

Rappelant le Communiqué Conjoint des Chefs d'Etats de la Région des Grands Lacs sur la situation en RDC rendu public le 7 Novembre 2008 à Nairobi et y faisant suite ;

Préoccupé par l'urgence de créer les voies et couloirs d'accès humanitaires sans entraves, afin de permettre aux agences dont c'est le droit et le devoir, d'apporter l'assistance nécessaire aux populations affectés par le conflit ;

Par la présente, et sans réserve, nous réaffirmons les termes de notre déclaration de cessation des hostilités, datée du 6 Décembre 2008.

KAMBASU NGEVE, Serge
Secrétaire-exécutif adjoint du CNDP
20 décembre 2008

pour la co-médiation

S.E. le Président Oleségun Obasanjo
20 décembre 2008

S.E. le Président Benjamin Mkapa
20 décembre 2008